

Algérie / Union Européenne
Pour un Partenariat Régional Dynamique et
Durable

Propositions et Pistes de relance du
Processus
de Partenariat avec l'Union Européenne

LE DIRECTEUR GENERAL DU CENEAP

EI Hadi MAKBOUL

Algérie / Union Européenne

La Refondation du Processus de Barcelone

I- l'Urgence d'un Partenariat Régional Dynamique et Durable

Au delà de la spécificité de leur espace économique naturel, les pays du Maghreb souffrent de la confrontation des regroupements qui ont donné naissance aux grands espaces régionaux. Ils souffriront encore plus si la tendance à l'accentuation des déséquilibres et des écarts devait persister du fait **des politiques protectionnistes européennes**.

La viabilité de l'approche ne peut donc s'inscrire que dans le cadre d'une confrontation saine entre les grands blocs et qui verrait l'économie euro méditerranéenne s'orienter et s'organiser autour de systèmes de coopération inter-régionaux complémentaires, seuls garants de l'équilibre des forces et de la stabilité des marchés et des régions.

Aussi, la nouvelle approche doit pouvoir trouver un terrain d'expression dans la recherche des moyens les plus à même d'assurer une parfaite complémentarité entre les différents partenaires euro méditerranéen. Sans perdre de vue les finalités assignées à la nouvelle politique européenne, cette approche doit veiller à dépasser le cadre étroit de l'assistance financière ponctuelle et les échanges commerciaux classiques au profit d'un partenariat dynamique et durable.

En effet, face aux conséquences douloureuses du poids de la dette extérieure, de l'application du PAS des crises économiques et financières et de l'accentuation du chômage et de la pauvreté, la coopération par l'impulsion du partenariat reste la réponse la plus sûre et

la mieux adaptée si, bien entendu, le souci de l'Europe est de contribuer efficacement à la mise en place des leviers du développement de la rive Sud de la Méditerranée d'une part et, d'autre part, d'œuvrer à réunir rapidement les conditions de la stabilité économique, sociale et politique des différents pôles de la région.

Pour cela, il importe que les relations euro-méditerranéennes soient sous-tendues par l'objectif principal de soutenir les pays de la rive Sud comme l'Algérie dans leurs efforts visant à éradiquer les racines du sous-développement par la multiplication des programmes de mise à niveau, infrastructurels, industriel, agricoles et technologiques.

Si son intérêt est de servir d'instrument pour une prospérité équitablement partagée, la future zone de libre échange doit être à cet égard perçue comme un moyen et non comme une fin en soi. Le risque à ce niveau est de voir l'accentuation des différences de compétitivité entre l'économie de l'UE et celles des pays de la rive Sud dont l'Algérie, aboutir à l'accentuation des inégalités et à l'aggravation des écarts.

Le futur espace Euro-Méditerranéen doit ainsi s'inscrire dans le cadre d'une stratégie globale et d'une dynamique soucieuse d'interdépendance, centrée sur l'équilibre des activités de production, la capitalisation des complémentarités et la multiplication des mesures incitatives en matière de transfert de technologie, de financement, d'investissement et de développement humain.

II- La Mise en œuvre d'actions concrètes et opérationnelles

Dans le but de renforcer le partenariat euro- méditerranéen, les travaux et recommandations des experts sur la question ont insisté notamment sur la mise en œuvre d'actions concrètes et opérationnelles.

- **Au plan institutionnel :**

- La création d'une institution permanente chargée de la gestion des programmes de développement euro-méditerranéens et de l'arbitrage des conflits. Avec la mise en place de mécanismes de coopération et de financement souples, elle pourrait également développer une capacité d'actions et de proposition.

- **Au plan financier :**

- L'urgence de la mise en place d'une banque régionale d'investissement et de développement (reportée par la partie européenne à une date ultérieure)

- **Au plan économique :** des actions concrètes devront être menées dans le but d'une première mise à niveau des économies du Sud et ce à travers :

- Un appui réel aux programmes de réforme et de mise à niveau des différents secteurs industriels et agricoles
- L'engagement dans la gestion du problème de la dette, notamment par la reconversion en participation dans le cadre de la privatisation des entreprises publiques économiques,
- L'encouragement de la coopération sous-régionale Sud-Sud
- L'implication de s différents partenaires sur les questions primordiales (éducation, santé, formation et lutte contre la pauvreté et le chômage)
- L'encouragement de projets d'investissements directs.

- **Au plan social et humain :**

- Un appui à la mise en place de politiques sociales performantes
- La modernisation et la mise à niveau des structures sociales de base (santé, sécurité sociale, retraite, emploi,...)
- La mise à niveau des systèmes éducatifs, de formation, de recherche et de développement de nouvelles technologies
- l'adoption de programmes de lutte contre les différentes formes de pauvreté et d'exclusion.

III- La Recherche de nouvelles pistes pour relancer le partenariat

Pour relancer le partenariat, de nouvelles pistes devront être développées dans un souci d'une meilleure intégration régionale.

Piste 1 Le financement du développement pour soutenir le décollage économique des pays du Sud en traitant efficacement la dette extérieure, en créant les conditions d'un accroissement du volume des investissements étrangers et surtout européen, en élaborant des stratégies d'encouragement et de mobilisation des capitaux et le développement de l'épargne locale.

Piste 2 Le partenariat technologique et le développement local, il constitue un instrument privilégié car la maîtrise des savoirs conditionne l'accroissement de la productivité et donc la compétence des économies. De même que du transfert efficace des technologies et de la création de systèmes locaux d'innovation dépendent la dynamisation des systèmes productifs locaux ainsi que le développement régional. Il convient donc de prévoir des mécanismes

de coopération en vue de mettre sur pied de véritable partenariat technologiques à divers niveaux : entreprises, universités, collectivités.

Piste 3 La circulation des personnes apparaît comme axe central. Il est nécessaire de mettre en place les mesures et moyens adaptés pour que le partenariat ne soit pas privé de sa dimension humaine, car ce partenariat vise avant tout à développer des échanges entre les personnes.

Piste 4 La réforme du processus et instruments de partenariat, Ainsi l'option est engagée pour une économie régionale méditerranéenne intégrée permettant de stabiliser la région, d'intensifier les échanges et d'assurer un développement économique durable de la zone euro-méditerranéenne.

L'Union Européenne doit développer un vrai débat sur les politiques économiques, sur les aspects humains sociaux de la transition et sur la coopération agricole et énergétique. Face à ce manque d'engagement vis-à-vis de ses partenaires de la rive Sud il est clair que l'Union Européenne devra s'atteler résolument à la mise en œuvre des accords d'association euro-Méditerranées et apporter son appui aux mesures destinées à rendre la région plus attrayante pour les investisseurs, en particulier en créant un marché plus vaste, en encourageant l'alignement sur les politiques de l'Union Européenne relatives au marché intérieur, en améliorant le cadre réglementaire, en assurant un traitement loyal et équitable des investisseurs et partenaires du sud en sensibilisant les milieux concernés de l'Union Européenne aux possibilités d'investissement et dans la région.

Dans ce contexte, et après la ratification de l'accord d'association par l'Algérie, les rapports avec l'Union Européenne, plaide pour une refondation de la coopération et du partenariat et la recherche d'autres formules complémentaires et durables ciblant notamment les questions prioritaires liées à l'investissement, au développement économique et social et à la lutte contre les disparités régionale, la pauvreté et à la stabilité de la région.

Piste 5 L'identification des priorités d'action. Dix ans après le début du processus de Barcelone, le moment est venu de finaliser des actions concrètes.

Parvenir à surmonter la stagnation et l'échec du Processus de Barcelone implique d'identifier un certain nombre de priorités et d'actions notamment de :

- Resserrer les rapports et renforcer la confiance dans le cadre du dialogue politique économique et social, en dépit des difficultés existantes,
- Renforcer le rôle de l'Union Européenne en tant que stabilisateur des processus de transition économique et sociale, tout en assumant le fait que les réformes structurelles des économies du Sud comme l'Algérie doivent être soutenues dans cette phase.
- Rendre le partenariat plus visible, et plus proche des besoins et réalités des pays du Sud en mettant l'accent sur la formation et le développement du capital humain et surtout ce qui contribue à la connaissance mutuelle entre les sociétés méditerranéennes,

- Renforcer l'engagement de l'Union Européenne vis-à-vis de ses partenaires du Sud dans la conjoncture mondiale actuelle.

Piste 6 Le développement d'un partenariat effectif avec les pays du Sud

L'élargissement de l'Union Européenne vers l'Est a provoqué chez la plupart des pays du Maghreb un sentiment d'exclusion. Ce sentiment se matérialise par une préférence politique et économique en faveur des pays de l'Europe centrale et orientale intégrés à l'espace européen.

L'un des principaux défis qui se pose à l'Union Européenne est sa capacité à générer des synergies entre l'élargissement vers l'Est et un partenariat effectif avec les pays du Sud. Il faut donc rechercher la complémentarité d'une interdépendance entre élargissement et partenariat méditerranéen, deux processus destinés à garantir la stabilité et la sécurité de la grande zone euro-méditerranéenne future.

Piste 7 Le soutien en matière de réformes économiques et sociales

La première étape du Processus de Barcelone devrait permettre le soutien à la mise en œuvre de réformes politiques et économiques et sociale des pays du Sud.

Cependant, les obstacles que rencontre l'ouverture économique contrastent avec la nécessité de créer, dans les dix prochaines années, plus de quarante millions d'emploi dans les pays du Sud de la méditerranéen pour maintenir les taux d'emploi actuels.

L'Union Européenne doit donner le signal politique, un signal fort et doublé de propositions concrètes capables d'inspirer confiance et d'engager la région vers un développement durable.

Piste 8 L'intégration de l'agriculture dans le projet de libre échange

La zone de libre échange euro-méditerranéenne à créer pour l'année 2010, objectif fondamental du Processus de Barcelone, devra inclure à un moment donné les produits agricoles si elle veut gagner une certaine crédibilité et être cohérente avec les intentions libéralisatrices qui l'animent. L'Union Européenne devrait progresser vers la libéralisation du commerce agricole dans le cadre d'une révision progressive de la politique agricole commune.

Tout progrès dans cette direction contribuerait au nécessaire cercle "vertueux" des relations euro-méditerranéennes, dans la mesure où il susciterait un sentiment positif envers le processus de Barcelone parmi d'importants groupes sociaux des pays du Sud. Cela aurait pour effet de créer dans les pays du Sud un climat de soutien au partenariat euro-méditerranéen et permettrait de véhiculer des investissements des pays européens vers les secteurs agricoles des partenaires méditerranéens et développer ainsi une véritable politique agricole euro-méditerranéenne.

A l'occasion du débat sur l'agriculture prévu par l'Union Européenne, il faudrait entreprendre une réforme du projet de Barcelone, de manière à y inclure une véritable politique agricole euro-méditerranéenne.

Piste 9 Promouvoir les investissements et le commerce

L'une des manifestations les plus stigmatisées, et l'une des causes de la stagnation du Processus de Barcelone est le très faible taux d'investissement étranger que reçoivent la plupart des pays du Sud : moins de 1 pour cent des investissements étrangers directs du monde entier.

Outre les causes citées plus haut, le manque d'investissement semble entretenir un rapport direct avec la faiblesse des échanges commerciaux entre les économies des PTM (moins de 7 pour cent du total de leur commerce, pour ce qui a trait aux pays du Maghreb).

L'élan à donner aux investissements et au commerce sud-sud, qui devraient constituer la base du progrès économique et du processus de partenariat, rend nécessaire une action résolue d'un engagement vis-à-vis des réformes et de l'adoption de mesures concrètes susceptibles de faciliter l'intégration et la part de tous les membres du partenariat euro-Méditerranéen, action qui doit se matérialiser par la promotion des investissements.

Parallèlement aux décisions d'ores et déjà prises par l'Union, telle la réforme administrative des programmes MEDA, il faudrait articuler un programme de soutien du partenariat en matière d'investissement et de commerce. L'engagement de l'UE peut se traduire en concurrence, par la mobilisation des expériences et des ressources nécessaires au transfert du savoir-faire juridique et technique dans les pays disposés à progresser dans cette voie.

Piste 10 La révision des instruments de financement

Parmi les mesures à adopter, nous insistons sur la nécessité de revoir les systèmes de financement, dans le cadre du programme MEDA et

de partenariat, de manière à gagner en efficacité en les adoptant aux projets les plus nécessaires : éducation, santé, amélioration des infrastructures- et dont-on peut escompter un retentissement social majeur et un transfert de savoir réel.

La création d'un nouvel instrument financier visant des objectifs spécifiques, instrument qui pourrait adopter la forme d'une banque méditerranéenne de développement, est une proposition positive. L'existence d'un établissement financier de ces caractéristiques pourrait contribuer à intensifier le financement et avoir des effets multiplicateurs sur l'ensemble du processus de développement.

Toute révision du financement devrait avoir pour objectif prioritaire la création de petites et moyennes entreprises dans les PTM- ce sont elles, en effet, qui génèrent le plus d'emplois-ainsi que l'introduction dans ces pays des nouvelles technologies de la communication qui peuvent avoir un impact très fort en matière d'emploi des segments les plus jeunes de la population en âge de travailler.